

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-23

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéréilhac.

ACHAT ET LIVRAISON DE VACCINS POUR LE SERVICE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DE TARN-ET-GARONNE DEVOLUTION DU MARCHE

Le marché a pour objet l'achat et la livraison de vaccins pour le service de Protection Maternelle et Infantile. Les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

Procédure.

Appel d'offre ouvert européen.

Décomposition du marché.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. La prestation prévoit une décomposition en lots sans quantité minimale et maximale de la manière suivante :

LOT	DESIGNATION
1	Pentavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, haemophilus)
2	Héxavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, haemophilus, hépatite B)
3	Hépatite B enfant
4	BCG
5	Tubertest

LOT	DESIGNATION
6	Grippe
7	Antipneumocoque conjugué
8	Trivalent contre la rougeole-oreillons-rubéole
9	Méningite à meningocoque C

Durée.

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la notification.

Conformément au code des marchés publics, les critères définis et pondérés dans le dossier de consultation par la personne publique permettant à la Commission d'Appel d'Offres de dégager l'offre économiquement la plus avantageuse sont les suivants :

– **la valeur technique du produit proposée : 6** (descriptif technique, qualité du produit bonne tolérance, échantillon, facilité d'utilisation, livraison, péremption, adresse et contact pour commande et organisation, conduite à tenir en cas de difficulté d'approvisionnement, condition de reprise).

– **le prix : 4.**

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 août 2011 a examiné les offres déposées par les sociétés ayant répondu à la consultation dans les formes et les délais requis.

A l'issue de l'analyse des offres telles que présentées, la commission a décidé d'attribuer les différents marchés.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer délibérer.

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 606-62 sous fonction 42 et 48 du budget départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 29 août 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le marché de fournitures à intervenir avec les sociétés suivantes pour l'achat de vaccins pour le service de PMI :

Lot 1 : Pentavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, haemophilus)	Laboratoire GSK
Lot 2 : Héxavalent (diphtérie, tétanos, coqueluche, polio, haemophilus, hépatite B)	Laboratoire GSK
Lot 3 : Hépatite B enfant	Laboratoire GSK
Lot 4 : BCG	Laboratoire SANOFI PASTEUR
Lot 5 : Tubertest	Laboratoire SANOFI PASTEUR
Lot 6 : Grippe	Laboratoire NOVARTIS
Lot 7 : Antipneumocoque conjugué	Laboratoire PFIZER
Lot 8 : Trivalent contre la rougeole-oreillons-rubéole	Laboratoire GSK
Lot 9 : Méningite à meningocoque C	Laboratoire PFIZER

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous traitance.
- Précise que les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 606-62 sous fonction 42 et 48 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,